

Image not found or type unknown



Désaccord sur une maison en indivision

Par **ennasuz**, le **08/02/2012** à **17:10**

Bonjour.

Au décès de son mari ma belle-mère possède la moitié de la maison, bien qu'elle a acquis avec son époux et l'autre moitié divisé en trois pour ses trois enfants. L'une de ses filles avec qui elle est en désaccord, pour ennuyer son frère et sa sœur, veut s'opposer à la vente de la maison quand ma belle-mère décèdera. Quelles sont les formalités à faire du vivant de ma belle-mère pour empêcher ma belle-sœur de s'opposer à la vente.

Merci Pour votre réponse.

Par **youris**, le **08/02/2012** à **19:50**

bjr,

on ne peut vendre que ce qu'on possède.

déjà il faut attendre le décès de la belle-mère pour que les héritiers prennent leurs décisions. du vivant de la belle-mère vous ne pouvez rien faire.

cdt